



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	37	11	1

**OBJET : 05-1 - SECTEUR DE LA
VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE
FAÇADE - 3, RUE DU LAVOIR - 20, RUE
DU DOCTEUR ROSTAN - SUBVENTION
COMMUNALE - AUTORISATION DU
CONSEIL MUNICIPAL ✓**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

3246/14

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 3 OCT. 2014

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 7 OCT. 2014

Pour le Maire,
L'Attaché Territorial,

A. CLAVERIE

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 26 septembre 2014

Le vendredi 26 septembre 2014 à 17h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 19/09/14, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Agnès GAILLOT, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Angèle MURATORI à M. Patrick DULBECCO
M. Yves DAHAN à Mme Jacqueline DOR
M. Alain CHAUSSARD à M. Marc FOSSOUD
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB
Mme Sophie NASICA à M. Jacques GENTE
Mme Vanessa LELLOUCHE à Mme Nathalie DEPETRIS
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
M. Mickael URBANI à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
Mme Alexia MISSANA à M. Eric PAUGET
M. Tanguy CORNEC à M. Marc GERIOS
Mme Anne CHEVALIER à M. Lionel TIVOLI

Absents : Mme Annie CLECH

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

05-1 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADE - 3, RUE DU LAVOIR - 20, RUE DU DOCTEUR ROSTAN - SUBVENTION COMMUNALE - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Par délibération en date du 4 mars 2002, le Conseil municipal de la commune d'Antibes a approuvé le lancement d'une campagne de ravalement avec le bénéfice d'aides financières communales dans le secteur de la Vieille Ville.

Après instruction des demandes déposées et afin de bénéficier de la participation financière communale pour le ravalement des façades, il apparaît que les conditions d'attribution de l'aide communale sont satisfaites dans les cas d'espèce qui suivent.

Compte tenu de la conformité technique, il est donc proposé d'accorder la subvention communale aux personnes désignées ci-après :

Bénéficiaires	Adresse des travaux	Date de la Commission Urbanisme, Environnement, Développement Durable, Santé, Mise en valeur du paysage urbain	Date de la Commission des Finances, Ressources, Moyens généraux, NTIC	Montant TTC de la subvention en euros
Copropriété du 3, rue du Lavoir, représentée par M. Guy CHARVIN	3, rue du Lavoir	27/05/2014	28/05/2014	5.856,00 €
Copropriété du 20, rue du Docteur Rostan, représentée par M. Bernard TRUCHEMENT	20, rue du Docteur Rostan	27/05/2014	28/05/2014	2.040,00 €

Le montant total de la subvention s'élève à 7 896,00 €.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

- **AUTORISE** le règlement de la subvention pour le ravalement des façades, accordé sur l'exercice 2014 aux personnes suivantes:

- Copropriété "Lou Lavadou" du 3, rue du Lavoir, représentée par M. Guy CHARVIN ;
- Copropriété du 20, rue du Docteur Rostan, représentée par M. Bernard TRUCHEMENT ;

05-1 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADE - 3, RUE DU LAVOIR - 20, RUE DU DOCTEUR ROSTAN - SUBVENTION COMMUNALE - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

- DIT que les dépenses correspondantes ont été inscrites au budget communal 2014 sous le numéro d'imputation : 204-2042-820-240-240.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.05-1 - SECTEUR DE LA VIEILLE VILLE - RAVALEMENT DE FAÇADE
- 3, RUE DU LAVOIR - 20, RUE DU DOCTEUR ROSTAN - SUBVENTION
COMMUNALE - AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL -

**Date de transmission de
l'acte :** 07/10/2014

**Date de réception de
l'accusé de réception :** 07/10/2014

Numéro de l'acte : DCM3246-14 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20140926-DCM3246-14-DE

Date de décision : 26/09/2014

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
-7.5. Subventions